

Paris, le 16 mars 2021



Convocation à l'assemblée générale mixte de Covivio du 20 avril 2021

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19, et afin de protéger l'ensemble des actionnaires, invités et organisateurs, le Directeur Général de Covivio, sur délégation du Conseil d'administration, s'est vu contraint de prendre la décision de tenir exceptionnellement l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société **à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister**, le :

**Mardi 20 avril 2021 à 10 heures 30,
au siège de sa Direction administrative, 30 avenue Kléber à Paris (75116).**

Le Pavillon Gabriel où devait initialement se tenir cette assemblée générale est en effet un établissement recevant du public de type L soumis à l'interdiction de réunir simultanément plus de six personnes. Par ailleurs, la société ne dispose d'aucune salle de réunion ni à son siège social à Metz ni dans les locaux de sa Direction administrative à Paris permettant d'accueillir les participants potentiels dans le respect des mesures sanitaires prises pour ralentir la propagation du virus dans le cadre du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020.

Cette décision de tenir l'assemblée générale à huis clos intervient conformément aux conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires¹.

L'assemblée générale sera diffusée en direct et en différé en format vidéo, sur le site Internet de Covivio.

Il ne sera donc exceptionnellement pas possible de demander une carte d'admission pour y assister, ni d'inscrire en séance des projets d'amendement ou de nouvelles résolutions à l'ordre du jour.

Les actionnaires sont invités, préalablement à l'assemblée générale, à voter à distance (par voie postale ou par voie électronique via la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS) ou à donner pouvoir au Président de l'assemblée générale ou à un tiers.

Les questions orales posées traditionnellement lors des débats pourront être adressées par courrier électronique à l'adresse assemblee.generale@covivio.fr, préalablement à l'assemblée générale, au plus tard le vendredi 16 avril 2021 à 15 heures (heure de Paris) en justifiant de sa qualité d'actionnaire. La société y répondra pendant l'assemblée générale ou à défaut dans son compte-rendu. Une séance de questions-réponses sera également proposée aux actionnaires au cours de l'assemblée générale. Compte tenu de l'impossibilité technique de mettre en place un système de conférence téléphonique ou audiovisuelle permettant une identification des actionnaires, les modalités pour participer à cette session de questions-réponses feront l'objet d'un communiqué ultérieur publié par la société.

¹ Loi n°2021-160 du 15 février 2021, ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 prorogée et modifiée par ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 et par décret n°2021-255 du 9 mars 2021, et décrets n°2020-418 du 10 avril 2020 et n° 2020-629 du 25 mai 2020 prorogés et modifiés par décrets n°2020-1614 du 18 décembre 2020 et n°2021-255 du 9 mars 2021.



covivio.eu

Suivez-nous sur Twitter @covivio_
et sur les réseaux sociaux



COVIVIO
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ensemble des documents relatifs à l'assemblée générale est tenu à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la société, à l'adresse www.covivio.eu/fr (rubrique « Finance/Investisseurs et actionnaires/Assemblées générales/Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2021 »).



CONTACTS

Relations Presse

Géraldine Lemoine
Tél : + 33 (0)1 58 97 51 00
geraldine.lemoine@covivio.fr

Laetitia Baudon
Tél : + 33 (0)1 44 50 58 79
laetitia.baudon@shan.fr

Relations Investisseurs

Paul Arkwright
Tél : + 33 (0)1 58 97 51 85
paul.arkwright@covivio.fr

Quentin Drumare
Tél : + 33 (0)1 58 97 51 94
quentin.drumare@covivio.fr



A PROPOS DE COVIVIO

Fort de son histoire partenariale, de ses expertises immobilières et de sa culture européenne, Covivio invente l'expérience utilisateur d'aujourd'hui et dessine la ville de demain.

Acteur immobilier de préférence à l'échelle européenne, Covivio se rapproche des utilisateurs finaux, capte leurs aspirations, conjugue travailler, voyager, habiter, et co-invente des espaces vivants.

Opérateur européen de référence avec 26 Md€ de patrimoine Covivio accompagne les entreprises, les marques hôtelières et les territoires dans leurs enjeux d'attractivité, de transformation et de performance responsable.

Construire du bien-être et des liens durables telle est ainsi la Raison d'être de Covivio qui exprime son rôle en tant qu'opérateur immobilier responsable auprès de l'ensemble de ses parties prenantes : clients, actionnaires et partenaires financiers, équipes internes, collectivités, générations futures. Par ailleurs, son approche vivante de l'immobilier ouvre à ses équipes des perspectives de projets et de parcours passionnants.

Le titre Covivio est coté sur le compartiment A d'Euronext Paris (FR0000064578 - COV), ainsi que sur le marché MTA (Mercato Telematico Azionario) de la bourse de Milan, admis au SRD et rentre dans la composition des indices MSCI, SBF120, Euronext IEIF « SIIC France », CAC Mid100, dans les indices de référence des foncières européennes « EPRA » et « GPR 250 », EPRA BPRs Gold Awards (rapport financier et développement durable), CDP (A-), Green Star GRESB, ainsi que dans les indices éthiques ESG FTSE4 Good, DJSI World et Europe, Euronext Vigeo (World 120, Eurozone 120, Europe 120 et France 20), Euronext® CDP Environment France EW, Oekom, Ethibel et Gaïa.

Notations sollicitées :

Volet financier : BBB+ / perspective Stable par Standard and Poor's

Volet extra-financier : A1+ par Vigeo-Eiris



covivio.eu

Suivez-nous sur Twitter @covivio_
et sur les réseaux sociaux

